

# LA COMMISSION SCOLAIRE DE LANGUE FRANÇAISE

## OFFRE DE SERVICE SUPPLÉANT - PERSONNEL DE SOUTIEN

Faites parvenir ce formulaire complété ainsi que les documents requis à :

La Commission scolaire de langue française  
1596, route 124, Abram-Village (Î.-P.-É.) COB 2E0  
Tél. : 902-854-2975 / Téléc. : 902-854-2981

### Emploi désiré :

Conducteur d'autobus scolaire suppléant \_\_\_\_\_  
Concierge/Nettoyeur suppléant \_\_\_\_\_  
Adjoint administratif suppléant \_\_\_\_\_  
\* Assistant en éducation suppléant \_\_\_\_\_  
Travailleur jeunesse suppléant \_\_\_\_\_

### Écoles :

École Pierre-Chiasson (Deblois) \_\_\_\_\_  
École Évangéline (Abram-Village) \_\_\_\_\_  
École-sur-Mer (Summerside) \_\_\_\_\_  
École François-Buote (Charlottetown) \_\_\_\_\_  
École Saint-Augustin (Rustico) \_\_\_\_\_  
École La-Belle-Cloche (Fortune Bridge) \_\_\_\_\_

### Information personnelle:

Prénom : \_\_\_\_\_ Nom : \_\_\_\_\_ No. d'employé : \_\_\_\_\_  
Adresse : \_\_\_\_\_  
Téléphone : Maison : \_\_\_\_\_ Cellulaire : \_\_\_\_\_  
Courriel : \_\_\_\_\_  
Numéro d'assurance sociale : \_\_\_\_\_

### Éducation :

	Nom de l'institution	Années d'études complétées	Date d'obtention	Diplôme/Certificat
École secondaire :				
École de métier/ Collège :				
Université :				

### Références professionnelles :

Nom du superviseur	Nom et Adresse de l'entreprise	Téléphone	Emploi occupé

## **DÉCLARATION :**

Je déclare que toutes les informations inscrites dans ce formulaire sont véridiques et complètes, au meilleur de ma connaissance.

Je comprends qu'une personne qui fait un faux témoignage ou qui a délibérément omis de transmettre de l'information est sujette à ne pas être embauchée ou être congédiée, si elle est déjà en poste.

À moins d'avis contraire, j'autorise la Commission scolaire de langue française de contacter les références professionnelles qui sont mentionnées dans ce formulaire afin d'obtenir de l'information concernant ma capacité de faire ce travail.

---

Signature du candidat

Date

## **Documents et qualifications requis pour être un conducteur d'autobus scolaire suppléant**

La loi scolaire et la réglementation de l'Île-du-Prince-Édouard requièrent des qualifications spécifiques pour les conducteurs d'autobus scolaire.

- Un diplôme du secondaire ou une équivalence (12<sup>e</sup> année ou secondaire 5)
- Un permis de conduire valide depuis plus de 5 ans
- Un permis de conduire valide portant la Classe 2A
- Un certificat du cours gestion des élèves "Student Management" (NVC)
- Un certificat du cours de premiers soins
- Un certificat du cours de conducteur d'autobus scolaire "JVI"
- Un test médical (formulaire approuvé)
- Un test de la vue
- Un relevé de point d'inaptitude

**Pour toutes les offres de service, incluant les conducteurs d'autobus, vous devez faire parvenir à la Commission scolaire de langue française les documents suivants :**

- Ce formulaire complété
- Un curriculum vitae
- Une copie des diplômes ou certificats d'étude collégiale, technique, professionnelle, universitaire...
- Un formulaire de dépôt direct complété
- Un TD1 et TD1PE
- Une vérification d'antécédents judiciaires pour personne en contact avec une clientèle vulnérable (complétée dans les 90 jours et originale)

**\* Les assistants en éducation doivent faire, obligatoirement, une demande de certification auprès du ministère de l'Éducation, du Développement préscolaire et de la Culture :**

Centre Holman, suite 101

250, rue Water

Summerside, Î.-P.-É C1N 1B6

Tél. (902) 438-4130

<http://www.gov.pe.ca/eecd/index.php3?lang=F>

# Formulaire – Dépôt direct

## Information de l'employé-e

Numéro de l'employé-e \_\_\_\_\_

Nom de famille \_\_\_\_\_

Prénom et initial \_\_\_\_\_

Je donne la permission à la Commission scolaire de langue française de déposer mon salaire dans le compte ci-dessous mentionné.

Signature \_\_\_\_\_

Date \_\_\_\_\_

\*\*\*\*\*

## Information bancaire

Pour s'assurer d'avoir le bon numéro de compte, le bon numéro d'identification de la banque et son code, veuillez attacher un chèque de votre compte de banque.

Numéro d'identification de la banque \_\_\_\_\_

Code \_\_\_\_\_

Numéro de compte \_\_\_\_\_

Nom de l'institution \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_



## Déclaration des crédits d'impôt personnels pour 2019

Lisez la page 2 de ce formulaire avant de le remplir. Votre employeur ou payeur utilisera ce formulaire pour déterminer l'impôt à retenir. Remplissez ce formulaire en vous basant sur l'information qui correspond le mieux à votre situation.

Nom de famille	Prénom et initiale(s)	Date de naissance (AAAA/MM/JJ)	Numéro d'employé
Adresse	Code postal	Réservé aux non-résidents – Pays de résidence permanente	Numéro d'assurance sociale

  

<p><b>1. Montant personnel de base</b> – Toute personne qui réside au Canada peut demander ce montant. Si vous allez avoir plus d'un employeur ou payeur en même temps en 2019, lisez « Plus d'un employeur ou payeur en même temps » à la page 2. Si vous êtes un non-résident, lisez « Non-résidents » à la page 2.</p>	12 069
<p><b>2. Montant canadien pour aidants pour enfants âgés de moins de 18 ans ayant une déficience</b> – Un seul des parents pourra demander le crédit de 2 230 \$ pour chaque enfant ayant une déficience né en 2002 ou après, si l'enfant réside avec ceux-ci tout au long de l'année. Si l'enfant ne réside pas avec ses deux parents tout au long de l'année, le parent qui a droit au « Montant pour une personne à charge admissible » à la ligne 8 pourra aussi demander le montant canadien pour aidants pour le même enfant âgé de moins de 18 ans.</p>	
<p><b>3. Montant en raison de l'âge</b> – Si votre revenu net pour l'année de toutes provenances sera de 37 790 \$ ou moins et que vous aurez 65 ans ou plus le 31 décembre 2019, inscrivez 7 494 \$. Si votre revenu net pour l'année se situera entre 37 790 \$ et 87 750 \$ et que vous voulez calculer un montant partiel, procurez-vous le formulaire TD1-WS, Feuille de calcul pour la déclaration des crédits d'impôt personnels pour 2019, et remplissez la section appropriée.</p>	
<p><b>4. Montant pour revenu de pension</b> – Si vous recevez des paiements réguliers d'une caisse de retraite ou d'un régime de pension (sauf les prestations du Régime de pensions du Canada ou du Régime de rentes du Québec, la pension de la Sécurité de la vieillesse et le Supplément de revenu garanti), inscrivez le moins élevé des montants suivants : le montant estimatif de pension que vous recevrez dans l'année ou 2 000 \$.</p>	
<p><b>5. Frais de scolarité (temps plein ou temps partiel)</b> – Si vous êtes un étudiant à l'université, au collège ou dans un établissement d'enseignement reconnu par Emploi et Développement social Canada et que vous paierez plus de 100 \$ de frais de scolarité par établissement, remplissez cette section. Si vous êtes un étudiant à temps plein ou partiel, inscrivez les frais de scolarité que vous paierez.</p>	
<p><b>6. Montant pour personnes handicapées</b> – Si, dans votre déclaration de revenus, vous demandez le montant pour personnes handicapées au moyen du formulaire T2201, Certificat pour le crédit d'impôt pour personnes handicapées, inscrivez 8 416 \$.</p>	
<p><b>7. Montant pour époux ou conjoint de fait</b> – Si vous subvenez aux besoins de votre époux ou de votre conjoint de fait qui demeure avec vous et que son revenu net pour l'année sera inférieur à 12 069 \$ (14 299 \$ s'il a une déficience), inscrivez la différence entre ce montant et son revenu net estimatif pour l'année. Si son revenu net sera de 12 069 \$ ou plus (14 299 \$ ou plus s'il a une déficience), vous ne pouvez pas demander ce montant. Dans tous les cas, si son revenu net pour l'année sera de 23 906 \$ ou moins et qu'il a une déficience, allez à la ligne 9.</p>	
<p><b>8. Montant pour une personne à charge admissible</b> – Si vous n'avez pas d'époux ou de conjoint de fait et que vous subvenez aux besoins d'une personne qui vous est apparentée, qui demeure avec vous et dont le revenu net pour l'année sera inférieur à 12 069 \$ (14 299 \$ si elle a une déficience et que vous ne pouvez pas demander pour cette personne le montant canadien pour aidants pour enfants âgés de moins de 18 ans), inscrivez la différence entre ce montant et son revenu net estimatif pour l'année. Si son revenu net sera de 12 069 \$ ou plus (14 299 \$ ou plus s'il a une déficience), vous ne pouvez pas demander ce montant. Dans tous les cas, si son revenu net pour l'année sera de 23 906 \$ ou moins et qu'il a une déficience et est âgée de 18 ans ou plus, allez à la ligne 9.</p>	
<p><b>9. Montant canadien pour aidants naturels pour une personne à charge admissible ou époux ou conjoint de fait</b> – Si, à un moment quelconque de l'année, vous subvenez aux besoins d'une personne à charge admissible ayant une déficience (âgée de 18 ans ou plus) ou d'un époux ou d'un conjoint de fait ayant une déficience dont le revenu net pour l'année sera de 23 906 \$ ou moins, obtenez le formulaire TD1-WS et remplissez la section appropriée.</p>	
<p><b>10. Montant canadien pour aidants naturels pour personnes à charge âgées de 18 ans ou plus</b> – Si, à un moment quelconque de l'année, vous subvenez aux besoins d'une personne de 18 ans ou plus ayant une déficience (autre que l'époux ou le conjoint de fait ou la personne à charge admissible pour laquelle vous avez demandé un montant à la ligne 9, ou pour laquelle vous avez pu demander un montant si leur revenu net pour l'année était moins que 14 299 \$) dont le revenu net pour l'année sera de 16 766 \$ ou moins, inscrivez 7 140 \$. Si son revenu net pour l'année sera entre 16 766 \$ et 23 906 \$ et que vous voulez calculer un montant partiel, obtenez le formulaire TD1-WS et remplissez la section appropriée. Vous pouvez demander ce montant pour plus d'une personne à charge âgées de 18 ans ou plus ayant une déficience. Si vous partagez ce montant avec un autre aidant naturel qui subvient aux besoins de la même personne à charge, obtenez le formulaire TD1-WS et remplissez la section appropriée.</p>	
<p><b>11. Montants transférés de votre époux ou conjoint de fait</b> – Si votre époux ou conjoint de fait n'utilise pas en totalité certains de ses montants (frais de scolarité, montant en raison de l'âge, montant pour revenu de pension, montant pour personnes handicapées) dans sa déclaration de revenus, inscrivez le montant qu'il n'utilise pas.</p>	
<p><b>12. Montants transférés d'une personne à charge</b> – Si une personne à votre charge n'utilise pas en totalité son montant pour personnes handicapées dans sa déclaration de revenus, inscrivez le montant qu'elle n'utilise pas. Si votre enfant à charge ou un de vos petits-enfants à charge ou celui de votre époux ou conjoint de fait n'utilise pas en totalité ses frais de scolarité dans sa déclaration de revenus, inscrivez le montant qu'il n'utilise pas.</p>	
<p><b>13. MONTANT TOTAL DE LA DEMANDE</b> – Additionnez les montants des lignes 1 à 12. Votre employeur ou payeur utilisera ce montant pour déterminer l'impôt à retenir.</p>	

**Remplir le formulaire TD1**

Remplissez ce formulaire **seulement** si l'une des situations suivantes s'applique à vous :

- vous avez un nouvel employeur ou un nouveau payeur et vous recevrez un traitement, un salaire, des commissions, des prestations d'assurance-emploi, une pension ou toute autre rémunération;
- vous voulez faire un changement aux montants déjà demandés (par exemple, le nombre de personnes à votre charge admissibles a changé);
- vous demandez une déduction pour les habitants de zones visées par règlement;
- vous voulez augmenter le montant d'impôt que vous faites retenir à la source.

Signez et datez votre formulaire, et remettez-le à votre employeur ou payeur.

Si vous ne remplissez pas ce formulaire, votre employeur ou payeur retiendra l'impôt en vous accordant **seulement** le montant personnel de base.

**Plus d'un employeur ou payeur en même temps**

Si vous avez plus d'un employeur ou payeur en même temps et que vous avez déjà demandé des crédits d'impôt personnels sur un autre formulaire TD1 pour 2019, **vous ne pouvez pas les demander de nouveau**. Si votre revenu total de toutes provenances sera **plus** élevé que les crédits d'impôt personnels que vous avez déjà demandés sur un autre formulaire TD1, **cochez** cette case, et inscrivez « 0 » à la ligne 13 et ne remplissez pas les lignes 2 à 12.

**Total des revenus inférieur au montant total de la demande**

Cochez cette case si le total de vos revenus pour l'année de **tous** vos employeurs et payeurs sera **inférieur** au montant inscrit à la ligne 13. Votre employeur ou payeur ne retiendra pas d'impôt sur vos gains.

**Non-résidents (Remplissez seulement si vous êtes un non-résident du Canada.)**

En tant que non-résident du Canada, est-ce que 90 % ou plus de votre revenu de toutes provenances sera inclus dans le calcul de votre revenu imposable au Canada pour 2019?

Oui (Remplissez la page précédente.)

Non (Inscrivez « 0 » à la ligne 13 et ne remplissez pas les lignes 2 à 12 puisque vous n'avez pas droit aux crédits d'impôt personnels.)

Si vous êtes incertain de votre statut de résidence, communiquez avec les demandes de renseignements relatives à l'impôt et aux non-résidents, au **1-800-959-7383**.

**Déclaration provinciale ou territoriale des crédits d'impôt personnels**

Si le montant inscrit à la ligne 13 est supérieur à 12 069 \$, remplissez aussi un formulaire TD1 provincial ou territorial. Si vous êtes un employé, utilisez le formulaire TD1 de votre province ou territoire d'emploi. Si vous recevez une pension, utilisez celui de votre province ou territoire de résidence. Votre employeur ou payeur utilisera ce formulaire fédéral et le formulaire TD1 provincial ou territorial le plus récent pour déterminer l'impôt à retenir.

Si vous demandez le montant personnel de base **seulement** (le montant de la ligne 13 est de 12 069 \$), votre employeur ou payeur retiendra l'impôt provincial ou territorial en vous accordant le montant personnel de base de la province ou du territoire.

**Remarque** : Si vous résidez en Saskatchewan et que vous avez des enfants âgés de moins de 18 ans en 2019, vous pourriez demander le montant pour enfants sur le formulaire TD1SK, Déclaration des crédits d'impôt personnels de la Saskatchewan pour 2019. Par conséquent, vous voudrez peut-être remplir le formulaire TD1SK même si vous demandez **seulement** le montant personnel de base au recto du présent formulaire.

**Déduction pour les habitants de zones visées par règlement**

Si vous vivez au Nunavut, dans les Territoires du Nord-Ouest, au Yukon ou dans une autre zone **nordique** visée par règlement pendant plus de six mois consécutifs commençant ou finissant en 2019, vous pouvez demander l'une des déductions suivantes :

- 11,00 \$ pour chaque jour où vous vivez dans une zone nordique visée par règlement;
- 22,00 \$ pour chaque jour où vous vivez dans une zone nordique visée par règlement si, durant cette période, vous maintenez et occupez une habitation et que vous êtes la seule personne de cette habitation à demander cette déduction.

\$

Le montant pour la résidence d'un employé qui habite dans une zone **intermédiaire** visée par règlement est égal à 50 % du total des montants ci-dessus.

Pour en savoir plus, allez à [canada.ca/impots-habitants-regions-eloignees](http://canada.ca/impots-habitants-regions-eloignees).

**Impôt additionnel à retenir**

Vous pouvez faire augmenter les retenues d'impôt, particulièrement si vous recevez d'autres revenus, y compris ceux qui ne proviennent pas d'un emploi (par exemple, prestations du RPC ou du RRQ ou pension de sécurité de la vieillesse). En faisant ce choix, il est possible que vous ayez moins d'impôt à payer lorsque vous produirez votre déclaration de revenus. Pour faire ce choix, indiquez le montant additionnel d'impôt que vous voulez que l'on retienne sur chaque paiement. Si vous désirez modifier ce montant plus tard, vous devrez remplir ce formulaire à nouveau.

\$

**Réduction des retenues d'impôt**

Vous pouvez demander une réduction de vos retenues d'impôt dans votre déclaration de revenus si vous avez droit à des déductions ou à des crédits d'impôt non remboursables qui ne figurent pas sur ce formulaire (par exemple, versements périodiques à un régime enregistré d'épargne-retraite (REER), frais de garde d'enfant, dépenses d'emploi, dons de bienfaisance, frais de scolarité et montant relatif aux études inutilisés qui proviennent de l'année précédente). Pour ce faire, remplissez le formulaire T1213, Demande de réduction des retenues d'impôt à la source, pour obtenir une lettre d'autorisation de votre bureau des services fiscaux. Remettez la lettre d'autorisation à votre employeur ou payeur. Vous n'avez pas besoin d'une lettre si votre employeur retient des cotisations à un REER sur votre salaire.

Les renseignements personnels sont recueillis selon la Loi de l'impôt sur le revenu afin d'administrer les programmes fiscaux, de prestations et autres. Ils peuvent également être utilisés pour toute fin liée à l'exécution de la Loi telle que la vérification, l'observation et le recouvrement. Les renseignements peuvent être transmis à une autre institution gouvernementale fédérale, provinciale, territoriale ou étrangère, ou vérifiés auprès de celles-ci, dans la mesure où la loi l'autorise. Le défaut de fournir ces renseignements pourrait entraîner des intérêts à payer, des pénalités ou d'autres mesures. Le numéro d'assurance sociale est recueilli en vertu de l'article 237 de la Loi comme identificateur personnel. Les particuliers ont le droit, selon la Loi sur la protection des renseignements personnels, d'accéder à leurs renseignements personnels, de demander une correction ou de déposer une plainte auprès du Commissaire à la protection de la vie privée du Canada concernant le traitement de leurs renseignements personnels par l'institution. Consultez le fichier de renseignements personnels ARC PPU 120 à [canada.ca/arc-info-source](http://canada.ca/arc-info-source).

**Attestation**

J'atteste que les renseignements fournis dans ce formulaire sont exacts et complets.

Signature \_\_\_\_\_

Faire une fausse déclaration constitue une infraction grave.

Date \_\_\_\_\_

AAAA/MM/JJ

## Déclaration des crédits d'impôt personnels de l'Île-du-Prince-Édouard pour 2019

Lisez la page 2 de ce formulaire avant de le remplir. Votre employeur ou payeur utilisera ce formulaire pour déterminer l'impôt provincial à retenir. Remplissez ce formulaire en vous basant sur l'information qui correspond le mieux à votre situation.

Nom de famille	Prénom et initiale(s)	Date de naissance (AAAA/MM/JJ)	Numéro d'employé
Adresse	Code postal	<b>Réservé aux non-résidents – Pays de résidence permanente</b>	Numéro d'assurance sociale
<p><b>1. Montant personnel de base</b> – Toute personne qui a un emploi à l'Île-du-Prince-Édouard et toute personne qui réside à l'Île-du-Prince-Édouard et qui reçoit une pension peut demander ce montant. Si vous allez avoir plus d'un employeur ou d'un payeur en même temps en 2019, lisez « Plus d'un employeur ou d'un payeur en même temps » à la page 2.</p>			<b>9 160</b>
<p><b>2. Montant en raison de l'âge</b> – Si votre revenu net de toutes provenances sera de 28 019 \$ ou moins et que vous aurez 65 ans ou plus le 31 décembre 2019, inscrivez 3 764 \$. Si votre revenu net se situera entre 28 019 \$ et 53 112 \$ et que vous voulez calculer un montant partiel, procurez-vous le formulaire TD1PE-WS, Feuille de calcul pour la déclaration des crédits d'impôt personnels de l'Île-du-Prince-Édouard pour 2019, et remplissez la section appropriée.</p>			
<p><b>3. Montant pour revenu de pension</b> – Si vous recevez des paiements réguliers d'une caisse de retraite ou d'un régime de pension (sauf les prestations du Régime de pensions du Canada ou du Régime de rentes du Québec, la pension de la Sécurité de la vieillesse et le Supplément de revenu garanti), inscrivez le moins élevé des montants suivants : le montant estimatif de pension que vous recevrez dans l'année ou 1 000 \$.</p>			
<p><b>4. Frais de scolarité et montant relatif aux études (temps plein ou temps partiel)</b> – Si vous êtes un étudiant à l'université, au collège ou dans un établissement d'enseignement reconnu par Emploi et Développement social Canada et que vous paierez plus de 100 \$ de frais de scolarité par établissement, remplissez cette section. Si vous êtes un étudiant à temps plein ou si vous avez une déficience mentale ou physique et que vous êtes un étudiant à temps partiel, inscrivez les frais de scolarité que vous paierez, plus 400 \$ pour chaque mois d'inscription. Si vous êtes un étudiant à temps partiel et que vous n'avez pas de déficience mentale ou physique, inscrivez les frais de scolarité que vous paierez, plus 120 \$ pour chaque mois d'inscription à temps partiel.</p>			
<p><b>5. Montant pour personnes handicapées</b> – Si, dans votre déclaration de revenus, vous demandez le montant pour personnes handicapées au moyen du formulaire T2201, Certificat pour le crédit d'impôt pour personnes handicapées, inscrivez 6 890 \$.</p>			
<p><b>6. Montant pour époux ou conjoint de fait</b> – Si vous subvenez aux besoins de votre époux ou conjoint de fait qui demeure avec vous et dont le revenu net pour l'année sera de 778 \$ ou moins, inscrivez 7 780 \$. Si son revenu net se situera entre 778 \$ et 8 558 \$ et que vous voulez calculer un montant partiel, procurez-vous le formulaire TD1PE-WS et remplissez la section appropriée.</p>			
<p><b>7. Montant pour une personne à charge admissible</b> – Si vous n'avez pas d'époux ou conjoint de fait et que vous subvenez aux besoins d'une personne qui vous est apparentée, qui demeure avec vous et dont le revenu net pour l'année sera de 778 \$ ou moins, inscrivez 7 780 \$. Si son revenu net se situera entre 778 \$ et 8 558 \$ et que vous voulez calculer un montant partiel, procurez-vous le formulaire TD1PE-WS et remplissez la section appropriée.</p>			
<p><b>8. Montant pour aidants naturels</b> – Si vous prenez soin d'une personne à charge qui vit avec vous, dont le revenu net pour l'année sera de 11 953 \$ ou moins et qui, selon le cas :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• est un de vos parents ou grands-parents âgé de 65 ans ou plus (ou un de ceux de votre époux ou conjoint de fait);</li> <li>• a 18 ans ou plus, a un lien de parenté avec vous ou votre époux ou conjoint de fait et est à votre charge en raison d'une déficience, inscrivez 2 446 \$.</li> </ul> <p>Si son revenu net se situera entre 11 953 \$ et 14 399 \$ et que vous voulez calculer un montant partiel, procurez-vous le formulaire TD1PE-WS et remplissez la section appropriée.</p>			
<p><b>9. Montant pour personnes à charge âgées de 18 ans ou plus et ayant une déficience</b> – Si vous subvenez aux besoins d'une personne à charge de 18 ans ou plus ayant une déficience et qui a un lien de parenté avec vous ou avec votre époux ou conjoint de fait, qui réside au Canada et dont le revenu net pour l'année sera de 4 966 \$ ou moins, inscrivez 2 446 \$. Vous ne pouvez pas demander ce montant pour une personne à charge pour qui vous avez demandé un montant à la ligne 8. Si son revenu net se situera entre 4 966 \$ et 7 412 \$ et que vous voulez calculer un montant partiel, procurez-vous le formulaire TD1PE-WS et remplissez la section appropriée.</p>			
<p><b>10. Montants transférés de votre époux ou conjoint de fait</b> – Si votre époux ou conjoint de fait n'utilise pas en totalité certains de ses montants (frais de scolarité et montant relatif aux études, montant en raison de l'âge, montant pour revenu de pension, montant pour personnes handicapées) dans sa déclaration de revenus, inscrivez le montant qu'il n'utilise pas.</p>			
<p><b>11. Montants transférés d'une personne à charge</b> – Si une personne à votre charge n'utilise pas en totalité son <b>montant pour personnes handicapées</b> dans sa déclaration de revenus, inscrivez le montant qu'elle n'utilise pas. Si votre enfant à charge ou un de vos petits-enfants à charge ou celui de votre époux ou conjoint de fait n'utilise pas en totalité ses <b>frais de scolarité et son montant relatif aux études</b> dans sa déclaration de revenus, inscrivez le montant qu'il n'utilise pas.</p>			
<p><b>12. MONTANT TOTAL DE LA DEMANDE</b> – Additionnez les montants des lignes 1 à 11. Votre employeur ou payeur utilisera ce montant pour déterminer l'impôt provincial à retenir.</p>			

**Remplir le formulaire TD1PE**

Remplissez ce formulaire **seulement** si vous êtes un employé et vous travaillez à l'Île-du-Prince-Édouard ou si vous recevez une pension et vous résidez à l'Île-du-Prince-Édouard et que l'une des situations suivantes s'applique à vous :

- vous avez un nouvel employeur ou un nouveau payeur et vous recevrez un traitement, un salaire, des commissions, des prestations d'assurance-emploi, une pension ou toute autre rémunération;
- vous voulez faire un changement aux montants déjà demandés (par exemple, le nombre de personnes à votre charge admissibles a changé);
- vous voulez augmenter le montant d'impôt que vous faites retenir à la source.

Signez et datez le formulaire, et remettez-le à votre employeur ou payeur.

Si vous ne remplissez pas ce formulaire, votre employeur ou payeur retiendra l'impôt en vous accordant **seulement** le montant personnel de base.

**Plus d'un employeur ou d'un payeur en même temps**

Si vous avez plus d'un employeur ou d'un payeur en même temps et que vous avez déjà demandé des crédits d'impôt personnels sur un autre formulaire TD1PE pour 2019, **vous ne pouvez pas les demander de nouveau**. Si votre revenu total de toutes provenances sera **plus** élevé que les crédits d'impôt personnels que vous avez déjà demandés sur un autre formulaire TD1PE, **cochez** cette case et inscrivez « 0 » à la ligne 12 et ne remplissez pas les lignes 2 à 11.

**Total des revenus inférieur au montant total de la demande**

Cochez cette case si le total de vos revenus pour l'année de **tous** vos employeurs et payeurs sera **inférieur** au montant inscrit à la ligne 12. Votre employeur ou payeur ne retiendra pas d'impôt sur vos gains.

**Impôt additionnel à retenir**

Si vous voulez faire augmenter vos retenues d'impôt, remplissez « Impôt additionnel à retenir » sur le formulaire TD1 fédéral.

**Réduction des retenues d'impôt**

Vous pouvez demander une réduction de vos retenues d'impôt dans votre déclaration de revenus si vous avez droit à des déductions ou à des crédits d'impôt non remboursables qui ne figurent pas sur ce formulaire (par exemple, versements périodiques à un régime enregistré d'épargne-retraite (REER), frais de garde d'enfant, dépenses d'emploi, dons de bienfaisance, frais de scolarité et montant relatif aux études inutilisés qui proviennent de l'année précédente). Pour ce faire, remplissez le formulaire T1213, Demande de réduction des retenues d'impôt à la source, pour obtenir une lettre d'autorisation de votre bureau des services fiscaux. Remettez la lettre d'autorisation à votre employeur ou payeur. Vous n'avez pas besoin d'une lettre si votre employeur retient des cotisations à un REER sur votre salaire.

**Formulaires et publications**

Pour obtenir nos formulaires et publications, allez à [canada.ca/arc-formulaires-publications](http://canada.ca/arc-formulaires-publications) ou composez le 1-800-959-7775.

Les renseignements personnels sont recueillis selon la Loi de l'impôt sur le revenu afin d'administrer les programmes fiscaux, de prestations et autres. Ils peuvent également être utilisés pour toute fin liée à l'exécution de la Loi telle que la vérification, l'observation et le recouvrement. Les renseignements peuvent être transmis à une autre institution gouvernementale fédérale, provinciale, territoriale ou étrangère, ou vérifiés auprès de celles-ci, dans la mesure où la loi l'autorise. Le défaut de fournir ces renseignements pourrait entraîner des intérêts à payer, des pénalités ou d'autres mesures. Le numéro d'assurance sociale est recueilli en vertu de l'article 237 de la Loi comme identificateur personnel. Les particuliers ont le droit, selon la Loi sur la protection des renseignements personnels, d'accéder à leurs renseignements personnels, de demander une correction ou de déposer une plainte auprès du Commissaire à la protection de la vie privée du Canada concernant le traitement de leurs renseignements personnels par l'institution. Consultez le fichier de renseignements personnels ARC PPU 120 à [canada.ca/arc-info-source](http://canada.ca/arc-info-source).

**Attestation**

J'atteste que les renseignements fournis dans ce formulaire sont exacts et complets.

Signature \_\_\_\_\_

Date \_\_\_\_\_

Faire une fausse déclaration constitue une infraction grave.

### Insite/Peoplesoft User Account Form

Please forward your request to the Service Center.

- New Account     Change Account   
Civil     Education

INSITE USER ACCOUNT INFORMATION (ALL FIELDS REQUIRED)			
First Name:		Last Name:	
Middle:		Employee ID:	
Email Address:		Department:	CSLF / FLSB
INSITE APPROVING SUPERVISOR ACCESS REQUIRED: YES <input type="radio"/> NO <input type="radio"/>			
If yes,	Department:		
	Division:		
	Section(s)		
PEOPLESOFT USER ACCOUNT INFORMATION (ALL FIELDS REQUIRED)			
	Self-Service User	<input type="radio"/>	
	Full Approver	<input type="radio"/>	
	Leave Approver	<input type="radio"/>	

Authorized Signature:
Please print Authorized Name:
Date: